

France 2030

Appel à manifestation d'intérêt

CMA : Compétences et Métiers d'Avenir

Compte-rendu de la Saison 2

AMI CMA

Table des matières

1.	Présentation générale du processus	3
1.1.	Projets « Diagnostics » et projets « Dispositifs de formation »	4
1.2.	Le processus d'évaluation de projets « Diagnostics »	5
1.3.	Le processus d'évaluation de projets « Dispositifs de formation »	5
1.4.	Calendrier de la Saison 2	6
2.	Évaluation des projets complets « Dispositifs de formation »	7
2.1.	Critères d'évaluation des projets complets « Dispositifs de formation »	7
2.2.	Composition du comité d'évaluation des projets complets « Dispositifs de formation », gestion des conflits d'intérêts	8
2.3.	Détails de l'évaluation de l'étape 2 des dossiers complets des projets « Dispositifs de formation »	9
2.4.	Transmission des recommandations du comité d'évaluation	10
3.	Bilans et résultats	10
	Annexe 1 – Composition du comité d'évaluation	11
	Annexe 2 – Liste des projets Dispositifs de formation proposés pour le financement (projets suivis par l'ANR)	13
	Annexe 3 – Liens utiles	17

1. Présentation générale du processus

L'appel à manifestation d'intérêt « **Compétences et métiers d'avenir** » (AMI CMA) s'inscrit dans le cadre des dix objectifs et six leviers de **France 2030**. Il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030. L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les deux opérateurs de l'AMI CMA.

Les enjeux de réindustrialisation et de souveraineté génèrent des besoins importants dans les domaines du numérique, de la santé, de l'énergie, de l'alimentation et des transitions en général. Le programme a pour ambition d'accompagner la transition des métiers et de contribuer à former, à horizon 2030, 400 000 personnes par an et 1 million de nouveaux diplômés, à des niveaux d'opérateurs, techniciens, assistants ingénieurs, ingénieurs, master, doctorat, et principalement dans le domaine des STIM (Science, technologie, ingénierie, mathématiques).

Plus de détails sont disponibles au site internet du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) où sont présentées les priorités de France 2030 et qui précise, lorsque ces informations sont disponibles, le diagnostic, les besoins en compétences et les budgets mobilisables (<https://gouvernement.fr/appe-la-manifestations-d-interet-competes-et-metiers-d-avenir>).

France 2030, conçu à la suite de consultations très larges, consacre 54 Mds€ à cette ambition et **s'articule autour de 10 objectifs**, qui amplifient et accélèrent les investissements portés par les programmes d'investissements d'avenir :

- Favoriser l'émergence d'une offre française de petits réacteurs nucléaires (*small modular reactors, SMR*) d'ici 2035 ;
- Devenir le leader de l'hydrogène décarboné et développer des technologies d'ENR à la pointe ;
- Décarboner notre industrie ;
- Produire en France, à l'horizon 2030, près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides ;
- Produire en France, d'ici 2030, le premier avion bas-carbone ;
- Investir dans une alimentation saine, durable et traçable afin d'accélérer la révolution agricole et alimentaire sur laquelle la France est un pays leader ;
- Produire en France au minimum 20 biomédicaments, en particulier contre les cancers, les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain ;
- Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs ;
- Prendre toute notre part dans l'aventure spatiale ;
- Investir dans le champ des fonds marins.

Pour répondre à ces objectifs, l'AMI CMA s'organise en quatre volets :

1. Les dispositifs transversaux d'innovation et d'attractivité ;
2. Les voies d'excellence professionnelles et technologiques ;
3. Les voies d'excellence académiques ;
4. Les dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels.

Les projets attendus à l'AMI CMA peuvent se concentrer sur l'un de ces 4 volets ou bien en articuler plusieurs, à l'instar des Campus des métiers et des qualifications d'excellence, mais la cohérence du projet est primordiale.

1.1. Projets « Diagnostics » et projets « Dispositifs de formation »

L'AMI CMA distingue deux catégories de projet : les Diagnostics d'une part (gérés par la CDC) et les Dispositifs de formation d'autre part (gérés par l'ANR et la CDC).

Les **Diagnostics** visent à qualifier les besoins de formation professionnelle (formation initiale scolaire et supérieure, formation continue dans une logique de formation tout au long de la vie et de facilitation des transitions professionnelles) et de les mettre en perspective avec l'offre de formation existante, concernant une ou plusieurs priorités du plan d'investissement France 2030.

La liste des Diagnostics en cours et ceux qui sont achevés sont rendus publics et disponibles sur le site <https://www.gouvernement.fr/cma-liste-des-diagnostics-de-formation> du SGPI.

Les projets **Dispositifs de formation** et d'attractivité sont adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030 et portent sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses. Ils proposent ainsi une offre de formation initiale et continue, et sont portés par un consortium. Le consortium doit être composé des employeurs ou de leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, comités stratégiques de filières, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, OPCO, etc.) et organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, France Travail, etc.).

Les projets de formation doivent s'appuyer sur un diagnostic existant, tant au niveau national qu'international, et s'inspirent des meilleures pratiques en France et l'étranger.

La durée des projets est au maximum de 5 ans pour les Dispositifs et de 3 à 6 mois pour les Diagnostics. Le montant minimum de la subvention demandée est de 1 M€ pour les Dispositifs de formation et de 200 k€ pour les Diagnostics.

La première saison de l'AMI CMA, dotée de 800M€ et qui s'est déroulée de décembre 2021 à mars 2023, a permis tout à la fois de réaliser 59 Diagnostics et de financer 116 projets Dispositifs de formation, au cours de 3 vagues successives en 2022 et début 2023 (levées 1, 2 et 3).

La deuxième saison de l'AMI CMA, dotée de 700M€ et qui s'est déroulée de juin 2023 à août 2025, a conservé les mêmes objectifs, mais a introduit plusieurs nouveautés :

- La commande de diagnostics portant sur des champs qui manqueraient et qui nécessiteraient un éclairage (sur une filière, un angle particulier, un territoire, etc.).
- Deux étapes de validation des dossiers « Dispositifs de formation » : un dépôt d'une lettre d'intention, et, en cas de validation, le dépôt d'un dossier complet ;
- Les candidatures sont reçues et étudiées au fil de l'eau ;
- Un comité composé de jeunes en formation, en recherche d'emploi ou salariés (18-27 ans) a été constitué en 2023 pour rejoindre le comité d'évaluation des projets « Dispositifs de formation ».

1.2. Le processus d'évaluation de projets « Diagnostics »

La vérification d'éligibilité administrative des projets Diagnostics déposés en Saison 2, a été effectuée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les dossiers de candidature ont été étudiés par la suite lors des comités de pilotage ministériel opérationnel (CPMo). Au total, 4 dossiers ont été financés.

1.3. Le processus d'évaluation de projets « Dispositifs de formation »

- **Étape 1** : Dépôt d'une lettre d'intention, à partir d'une trame prédéfinie, décrivant le projet de Dispositif de formation en lien avec les objectifs de France 2030 sur le site démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-cma-soumission-lettre-d-intention-dispositifs->
- **Étape 2** : Dans un délai de 3 mois maximum après la validation de l'étape 1, dépôt d'un dossier complet à partir de trames prédéfinies, sur le site ANR <https://france2030.agencerecherche.fr/CMA/accueil.php> comprenant :
 - Le document de description du projet d'une longueur maximum de 15 pages rédigé en français selon le format fourni ;
 - Le document administratif et financier, qui comprend la description administrative et budgétaire du projet ;
 - Les lettres d'engagement signées par les membres du consortium ;
 - Pour les dossiers visant des formations scolaires, un avis conforme du recteur de région académique ou du directeur régional de l'alimentation et de la forêt – pour l'enseignement agricole.

Pour la 1^{re} étape des lettres d'intention, une étude au fil de l'eau a été effectuée par le CPMo et le bureau du comité d'évaluation. Le CPMo était composé des représentants des ministères concernés, du SGPI, du ou des coordinateurs des stratégies nationales. Le bureau du comité d'évaluation était composé par le président et les deux vice-présidents du comité CMA. La vérification d'éligibilité administrative est effectuée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le processus d'évaluation de l'étape 2 (dossiers complets) est détaillé dans la suite de ce document.

1.4. Calendrier de la Saison 2

Le calendrier détaillé de la Saison 2 est le suivant :

Dates	Étapes
31 Mai 2023	Publication du cahier de charges de l'AMI CMA – Saison 2
Juin 2023	<p>Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers « Diagnostics ». <i>Traitement des dossiers au fil de l'eau.</i></p> <p>Ouverture de la plateforme de dépôt des lettres d'intention de projets « Dispositifs de formation ». <i>Traitement des lettres d'intention au fil de l'eau.</i></p> <p>Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers « Dispositifs de formation » complets. <i>Pour les projets « Dispositifs de formation », un délai de 3 mois après validation de la lettre d'intention était prévu pour le dépôt d'un dossier complet. Traitement des dossiers au fil de l'eau.</i></p>
Juin 2023 – Mars 2025	Étude au fil de l'eau par le CPMo des lettres d'intentions déposées
Septembre 2023 - Juillet 2025	Étude au fil de l'eau par le comité d'évaluation des dossiers « Dispositifs de formation » déposés
19 Septembre 2023	<p>Dates des Sessions de comité CMA – Saison 2 : Étude au fil de l'eau et audition des dossiers « Dispositifs de formation » recevables</p>
23 Novembre 2023	
12 Décembre 2023	
25 Janvier 2024	
07 Février 2024	
20&21 Mars 2024	
04 Avril 2024	
15 Mai 2024	
19&20 Juin 2024	
18 Juillet 2024	
25 Septembre 2024	
23 Octobre 2024	
19 Novembre 2024	
18 Décembre 2024	
22 Janvier 2025	
11&12 Mars 2025	
02 Avril 2025	
21 Mai 2025	

13 Juin 2025	
18&19 Juin 2025	
26 Juin 2025	
09 Juillet 2025	
16 Juillet 2025	
Juin 2024	Clôture de la phase de dépôt des dossiers « Diagnostics »
01 Décembre 2024	Clôture de la phase de dépôt des lettres d'intention des « Dispositifs de formation »
16 Mai 2025	Clôture de la phase de dépôt des projets complets « Dispositifs de formation »
Août 2025	Fin du processus de sélection de l'AMI CMA – Saison 2

2. Évaluation des projets complets « Dispositifs de formation »

2.1. Critères d'évaluation des projets complets « Dispositifs de formation »

La grille d'évaluation des projets « Dispositifs de formation » était structurée en 4 principaux domaines, en lien avec les attendus énoncés dans le cahier de charges de l'AMI CMA : description du contexte existant, description du dispositif proposé, impact et diffusion, dimensionnement, organisation et pilotage.

L'évaluation a été effectuée par le comité d'évaluation, selon les critères suivants :

- *Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à manifestation d'intérêt et en particulier de l'adéquation aux besoins de la ou des priorités France 2030 ;*
- *Caractère innovant des dispositifs proposés, notamment sur le plan pédagogique ;*
- *Positionnement du projet au regard des dispositifs existants au niveau national ou régional sur le périmètre du projet ;*
- *Impact du projet face aux besoins identifiés pour les entreprises et les apprenants impliqués pour le ou les territoires concernés ;*
- *Impact du projet dans les « Quartiers prioritaires de politique de la ville » (QPV) ;*
- *Qualité de la réponse aux besoins de formation aux métiers d'avenir, aux besoins non pourvus des entreprises ;*
- *Qualité et pertinence de la réponse pour attirer et former les personnes encadrant les formations ainsi que les formateurs de formateurs ;*
- *Prise en compte des enjeux spécifiques des TPE, PME et ETI ;*
- *Pertinence et crédibilité de mesures proposées pour attirer des élèves et apprenants sur la formation proposée ;*
- *Volume et diversité des publics concernés, notamment salariés en évolution professionnelle, seniors, jeunes, demandeurs d'emploi, catégories peu représentées dans les secteurs concernées ;*
- *Objectifs, jalons et mesures en faveur de l'égalité femme/homme dans le cadre des formations proposées, avec une proportion minimale d'un tiers d'hommes ou de femmes parmi les apprenants ;*

- *Objectifs et mesures en faveur de l'accessibilité des apprenants en situation de handicap dans les formations proposées ;*
- *Prise en compte de l'intégration des compétences transversales clés (coopération, communication, créativité, esprit critique...) dans les formations proposées ;*
- *Perspectives de diffusion et de capitalisation des résultats des actions ;*
- *Pertinence du montant de subvention demandée au regard des objectifs quantitatifs formulés ;*
- *Impact territorial sur les sites concernés par le projet : effet structurant sur l'offre locale (synergies, complémentarités, prise en compte de l'existant, partenariats) et sur la filière nationale ; retombées sociales, notamment en termes d'emploi (nombre de personnes formées/nombre de retours à l'emploi) ;*
- *Impact environnemental du projet (justification objectivée de sa neutralité environnementale, ou le cas échéant, de son impact environnemental positif) ;*
- *Qualité du consortium : complémentarité des membres qui le composent, membres provenant de groupes/secteurs/familles d'acteurs différents ;*
- *Qualité de la gouvernance : qualité du processus de décision et des modalités de gestion prévues ; capacité pour la gouvernance mise en place d'assurer la pérennité du projet ;*
- *Capacité du chef de file du consortium à gérer le projet : expertise, expérience, management, achats groupés, etc. ;*
- *Financement du projet : qualité du montage (optimisation des coûts, solidité financière du plan de financement) ;*
- *Financement dans la durée et d'exploitation du projet, modèle économique permettant la pérennité du projet), effet de levier sur les cofinancements privés et territoriaux (notamment apportés par les OPCO, les collectivités locales, les branches professionnelles, les entreprises, des services déconcentrés de l'État, des établissements d'enseignement supérieur). Même si les cofinancements privés ne sont pas obligatoires pour candidater, leur présence à un niveau significatif atteignant à titre indicatif 15 % du budget total du projet témoigne de l'engagement des entreprises et est prise en compte dans l'avis du jury ; par ailleurs, si cela est pertinent pour le projet, il est recommandé de mobiliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire.*

2.2. Composition du comité d'évaluation des projets complets « Dispositifs de formation », gestion des conflits d'intérêts

Le comité d'évaluation était composé d'une quarantaine de membres, nationaux et en partie internationaux, experts des questions de formation à différents niveaux, choisis pour leurs expertises plurielles et la richesse de leurs parcours professionnels et personnels, ainsi que de jeunes en formation, en recherche d'emploi ou salariés (18-27 ans). La présidence a été assurée par M. Bernard Saint-Girons, assisté de deux vice-présidents : Mme Carine Seiler et M. Marc Foucault. La liste des membres du comité d'évaluation est donnée en Annexe 1.

Chaque membre du comité d'évaluation a eu accès : (i) au texte complet de l'appel à manifestation d'intérêt, (ii) aux dossiers concernant les projets avec lesquels il n'était pas en conflit d'intérêts, (iii) aux rapports des autres membres du comité d'évaluation. Le président et les vice-présidents avaient également accès à l'intégralité des documents déposés sur la plateforme par les porteurs de projet, sauf en cas de conflit d'intérêts.

Gestion des conflits d'intérêts et signature des engagements de confidentialité

Les membres du comité d'évaluation ont signé un accord de confidentialité.

Les liens d'intérêt des membres du comité d'évaluation ont été analysés par l'ANR. Les conflits détectés ont été gérés selon les règles en usage à l'ANR, exigeant que la personne concernée n'accède pas aux dossiers et s'absente au moment des discussions portant sur le ou les projets avec conflit d'intérêts. Cette règle a été appliquée à tous les membres du comité d'évaluation, y compris le président et les vice-Présidents, à toutes les phases du processus.

Les membres du personnel de l'ANR impliqués dans l'AMI ont également été soumis aux règles de gestion de liens d'intérêt.

2.3. Détails de l'évaluation de l'étape 2 des dossiers complets des projets « Dispositifs de formation »

Examen des dossiers

Pour chaque projet, trois rapporteurs ont été désignés pour chaque projet. Chaque rapporteur était en charge d'écrire un pré-rapport indépendamment des deux autres.

Déroulement d'une Session de comité (déroulé identique pour toutes les sessions indiquées dans 1.4 Calendrier de la Saison 2).

Lors de la réunion de discussion du comité d'évaluation (Phase 1 – Étude des projets), tous les projets ont été analysés une première fois sur la base de la présentation des trois pré-rapports. Cette étude était suivie d'une discussion et de l'identification des projets retenus pour audition, ainsi que des questions posées aux porteurs. Rédigées par le comité d'évaluation, les questions ont été adressées par l'ANR à chaque porteur de projet.

Le comité d'évaluation s'est ensuite réuni pour auditionner les projets. Chaque audition a duré 1h, commençant par un exposé de 10 minutes au cours duquel il était attendu que la délégation réponde aux questions du comité d'évaluation, suivi de 30 minutes d'échanges et de 20 minutes de débriefing entre les membres du comité.

Dans le cas d'un projet redimensionné à la demande du comité d'évaluation, les rapporteurs ont analysé le projet redimensionné. Puis, le comité d'évaluation a auditionné le projet redimensionné quand nécessaire, dans le même format que l'audition initiale.

Délibérations du comité d'évaluation

Au terme de chaque session, le comité d'évaluation a délibéré, émis des recommandations et un avis général pour chaque projet en situant ce dernier sur une échelle à trois niveaux :

- A, lorsque le projet répond aux attendus sur l'ensemble des critères ;
- B, lorsque le projet répond de manière convaincante à la plupart des attendus, mais, simultanément, montre de sérieuses faiblesses qui appellent des ajustements ;
- C, lorsque le projet échoue dans l'ensemble à répondre aux attendus de l'AMI CMA.

À chaque session, le comité d'évaluation a voté à l'unanimité la liste des projets classés A, B ou C, assortis de leurs recommandations.

2.4. Transmission des recommandations du comité d'évaluation

Pour chaque session de comité (cf. Calendrier de la Saison 2), dans les deux semaines suivant les auditions, le comité d'évaluation a rédigé un rapport pour chaque projet permettant d'arrêter la formulation de ses recommandations. Lorsqu'un projet a été redimensionné à la demande du comité d'évaluation, le rapport a porté sur la nouvelle version du projet. Une synthèse générale de ces évaluations a été communiquée à l'État à la fin de chaque session.

Les travaux du comité d'évaluation ont fait l'objet d'un CPMo mensuel et d'une restitution par le président du comité devant les représentants de l'État, entre Juin 2023 et Juillet 2025.

Les rapports du comité d'évaluation ont été transmis aux porteurs après la réception des Décisions du Premier ministre (DPM) qui ont validé les projets proposés pour financement.

3. Bilans et résultats

Sur l'ensemble de la Saison 2, 35 dossiers ont été déposés sur le site de l'AMI CMA pour les **projets « Diagnostics »**.

Ces 35 projets ont reçu une validation de leur éligibilité administrative ; parmi ces projets, 4 ont reçu un avis favorable à un financement via l'AMI CMA.

Pour les **projets « Dispositifs de formation »**, durant la première étape, 528 lettres d'intention ont été déposées (quelques lettres d'intention, non retenues pour la phase de dépôt de projet complet, ont fait l'objet d'un second ou troisième dépôt).

Parmi les 528 lettres déposées, 167 lettres d'intention ont été sélectionnées pour un dépôt de dossier complet dans le cadre de la deuxième étape du processus de sélection. Au total, 186 dossiers complets ont été déposés sur le site de l'AMI CMA. Le total de 186 prend compte des éventuels re-dépôts d'une même proposition de projet par un consortium.

Ces 186 projets complets ont été jugés éligibles administrativement. 114 projets ont reçu un avis favorable et ont été validés en CPMo pour un montant de 525M€ avec un taux de sélection de 61%. Ces projets ont fait l'objet de plusieurs DPM au fil de l'eau. La liste de projets lauréats suivis par l'ANR est donnée en Annexe 2.

Des liens utiles sont présentés en Annexe 3.

Annexe 1 – Composition du comité d'évaluation

Les dossiers de projets proposant des Dispositifs de formation ont été évalués par un comité en partie international rassemblant des experts des questions de formation à différents niveaux, en association avec un comité de bénéficiaires.

Président

Bernard Saint-Girons

Professeur honoraire des universités

Vice-Présidents

Marc Foucault

Inspecteur général, IGESR

Carine Seiler

Inspectrice générale, IGAS

Membres

Maria Allegrini

Professeure honoraire, Université de Pise,
Italie

Federico Berera

Inspecteur général, IGESR

Laurent Bertrand

Inspecteur de l'éducation Nationale -
Enseignement Technique

Franck Bordas

Expert-Comptable et Président de l'UNPIUT

Sabine Carotti

Inspectrice générale, IGESR

Cécile Chicoye

Ancienne Directrice Générale des Services,
Université Toulouse 1

Valérie Ferret

Vice-présidente, 3DEXPERIENCE Edu

Olivier Gallet

Professeur des Universités à CY Cergy Paris
Université

Hélène Garner

Directrice des Données et Études, APEC

David Helard

Inspecteur général, IGESR

Alain Henriet

Inspecteur Général Honoraire

Jean-François Houée

Directeur Général - GERIS Consultants

Anne Jorro

Professeure des universités, CNAM

Thierry Langouet

Directeur adjoint, Institut Agro Dijon

Simon Larger

Directeur Général, AMUE

Eric Lemoine *

Président, House of Codesign

Yves-Olivier Lenormand

Responsable Relations Institutionnelles, Airbus

Sandrine Marcillaud-Authier

Directrice du programme Avenir(s), ONISEP

Grace Neville

Professeur Emerite, University College Cork,
Irlande

Jean Peeters

Ancien Président, Université de Bretagne Sud

Nicolas Rolland *

Directeur, ENGIE University

Fausto Rotelli

Directeur des relations extérieures, groupe
Ferrero France

Didier Roustan *

Directeur Programme Recherche et
Développement, EDF

Chantal Soulé-Dupuy

Directrice Graduate School 3IA ANITI, VP
CFVU, Université Toulouse 1

Michèle Vincent

Présidente, GoodMorningChange

Aline Valette-Wursthen

Coordinatrice de l'animation des
observatoires de branches, France
Compétence

** Le membre n'a participé au processus d'évaluation que pour une partie de la Saison 2.*

Membres juniors (comité de bénéficiaires)

Ce comité est composé de jeunes en formation, en recherche d'emploi ou salariés (18-27 ans).

Dylan Ayissi *

Président, association « Une voie pour tous »

Léa Falco

Cheffe de projet, ENPC

Hugo Azin

Chef de projet, ENGIE

Adrien Foucault

Chef de projet, GCS E-Santé Pays de la Loire

Anna Biausque

Présidente du BNEI, Télécom Nancy,

Léa Gaonac'h

Responsable Développement, Confédération
Nationale des Junior-Entreprises

Alix Chazottes

Doctorante, Université Paris-Saclay

Axelle Robillard

Etudiante ingénieure, INSA Toulouse/Sciences
Po Toulouse

Jules Coeuillet

Expert Elève Ingénieur, Commission des Titres
d'Ingénieur

Florian Trichaud

Etudiant ingénieur, ISARA-EM Lyon

Sidonie Commarmond-Meynial

Membre, association « Pour un réveil
écologique »

Olivier Truffinet

Doctorant, CEA Saclay

** Le membre n'a participé au processus d'évaluation que pour une partie de la Saison 2.*

Annexe 2 – Liste des projets Dispositifs de formation proposés pour financement (projets suivis par l'ANR)

Acronyme et titre du projet	Responsable du projet	Etablissement chef de file
AMUS@N-UM Aix-Marseille Université Santé Numérique	M. Roch GIORGI	Aix-Marseille Université
OFFWIND Eolien en mer	M. Luc PASTUR	Institut Polytechnique de Paris
UNITEID EUR de l'Université de Toulouse sur les Maladies Infectieuses Emergentes	M. Pierre DELOBEL	Université de Toulouse III Paul Sabatier
EESL Ecole de e-santé de Lyon	Mme Delphine MAUCORT-BOULCH	Université Claude Bernard Lyon 1
BIORAF Développement de formations intégrant les procédés biotechnologiques dans les bioraffineries intégrées valorisant la biomasse	Mme Christine CHIRAT	Institut Polytechnique de Grenoble
PRIMANS PRogramme Innovant Mutualisé d'Apprentissage du Numérique en Santé	Mme Christine AMMIRATI	Université de Picardie Jules Verne
AISORB Ecole de l'intelligence artificielle de la Sorbonne	Mme Célia ZOLYNSKI	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
NumiaCare-Saclay Formations coordonnées interprofessionnelles en santé numérique des professionnels des filières de santé, du numérique et du droit	M. Olivier LAMBOTTE	Université Paris Saclay
MERCASTO MEasure, Reduction, Capture, Recovery and STOrage of CO2	Mme Annie COLIN	Université Paris Sciences et Lettres

<p>ENSUITE Enseignement du Numérique en Santé à l'Université Paris Est Créteil : Innovant, Inclusif, pour couvrir le Territoire et créer un</p>	M. Yann SENOVA	Université Paris Est Créteil
<p>CMA Chimie Verte Attirer, Former et Accompagner vers une Chimie Verte, innovante et durable, pour une économie Décarbonée et Circulaire</p>	M. Grégory CHATEL	Université Savoie Mont Blanc
<p>PENSO Programme d'Enseignement au Numérique en Santé de l'Ouest</p>	Mme Muriel DUFLOS	Nantes Université
<p>CyberEdantilles Enseignement et développement de la Cybersécurité aux Antilles</p>	M. Erick STATNER	Université des Antilles
<p>I-BE3 International Bachelor of Environmentally Engaged Engineering</p>	M. Frédéric FONTANE	Université Paris Sciences et Lettres
<p>COMETES Compétences et métiers pour le spatial</p>	M. Thibault BREMAUD	Université de Toulouse
<p>ExA2Bio Excellence Alsace Biothérapie & Bioproduction</p>	M. Dominique BAGNARD	Université de Strasbourg
<p>HAPPIS Hydrogène APPlications Industrielles et Sécurité</p>	M. Fabrice FOUCHER	Université d'Orléans
<p>MEDEI Métiers et Expertises pour une Décarbonation accélérée de l'Energie et de l'Industrie</p>	M. Pierrick HAURANT	Institut Mines-Télécom
<p>N2G2V Nouvelles Générations de diplômés en Nucléaire à Grenoble et Valence</p>	M. Adrien BIDAUD	Institut Polytechnique de Grenoble
<p>Avenir Agro Des ingénieurs pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement au service des générations futures</p>	M. Etienne VERRIER	Institut National des sciences de l'industrie du vivant et de l'environnement

<p>CAPÉMARE Campus Professionnel des énergies Marines Renouvelables</p>	Mme Emmanuelle AURAS	La Rochelle Université
<p>OSMOSE Occitanie - Sensibilisation et MONTée en compétence en Sécurité</p>	M. Vincent NICOMETTE	Université de Toulouse
<p>PEGASE Processus d'Elaboration Généralisé de l'Avion Sans Emission</p>	M. Claude MARANGES	Université de Toulouse
<p>TRAIN4BIOPROD Former les cadres de demain en bioproduction de Médicaments de Thérapie Innovante (MTI) par la pratique et l'innovation technologique et</p>	M. Jean-Marie BACH	Ecole nationale vétérinaire, de l'agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique
<p>UB2030-CAP BIOSPACE Compétence et Aptitudes Pour 2030 en enseignement de biologie-santé pour l'exploration humaine de l'espace</p>	M. Jean-Luc MOREL	Université de Bordeaux
<p>Transition ARCHI Transformation des formations en architecture aux transitions numériques, écologiques et à l'intervention dans l'existant</p>	M. Raphaël LABRUNYE	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie
<p>ESaN Enseignement en Santé Numérique « Formation inter-professionnelle aux parcours de soins numériques »</p>	Mme Gaëlle ROBERT	Université Clermont Auvergne
<p>HORIZON INSA Dispositif d'attractivité et d'ouverture sociale et territoriale du Groupe INSA</p>	M. Sébastien PRUVOST	Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
<p>ACAI Sensibilisation et formation en Intelligence artificielle et Cybersécurité en contexte amazonien (Amazonian Cybersecurity and</p>	Mme Allyx FONTAINE	Université de Guyane
<p>AgriTransitions 2030 Mieux former les techniciens et cadres du secteur agricole aux besoins de demain</p>	M. Jean ROGER-ESTRADE	AgroParisTech
<p>AVENIR NC Accompagner les Vocations Et la formatioN pour une Industrie duRable en Nouvelle-Calédonie</p>	M. Jean-Marc BOYER	Université de la Nouvelle-Calédonie

<p>Biotech-Santé Attractivité et compétences des métiers en biotechnologie de la santé</p>	Mme Karen MOREAU	Université Lyon 1
<p>CAPVENT Propulsion Vélique</p>	M. Franck SCHOEFS	Nantes Université
<p>CARMEN IN TRANSITIONS Campus Régional des Métiers de l'Electronique et des Nanotechnologies en Transitions</p>	M. Alexis FISCHER	Université Sorbonne Paris Nord
<p>EcoCOc Economie Circulaire en Occitanie : formations d'avenir</p>	M. Claude MARANGES	COMUE de Toulouse
<p>ECOSNUM CVL Mise en place d'un Ecosystème Numérique en Santé en région Centre Val de Loire</p>	Mme Driffa MOUSSATA	Université de Tours
<p>END-Plus Atelier-école ECND Academy - Essais Non Destructifs pour la filière nucléaire : passage à l'échelle</p>	Mme Monia ANANE	Le Mans Université
<p>INTEGRIA Intégrer l'IA dans les formations en ALL-SHS</p>	Mme Ioana GALLERON	Université Sorbonne Nouvelle
<p>IV 4.0 Industrie Verte 4.0</p>	M. Philippe RAUFFET	Université Bretagne Sud
<p>JANUS Jalon dans l'Apprentissage des ingénieurs pour une NoUvelle ère Soutenable</p>	M. Romain LAFFONT	Aix-Marseille Université
<p>MUSE Ecole de la Philharmonie</p>	Mme Anne-Sophie BARTHEZ	Cité de la musique - Philharmonie de Paris
<p>NUM.eCare Le numérique maîtrisé par les acteurs en Santé</p>	M. Marc MAYNADIE	Université de Bourgogne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

anr ©
agence nationale
de la recherche



Surgicampus Campus chirurgical du Grand Paris - Ecole de chirurgie, de médecine et de radiologie interventionnelles	Mme Stéphanie LAMBERMONT	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
---	-----------------------------	--

Annexe 3 – Liens utiles

- Page Web AMI CMA : [Compétences et Métiers d’Avenir \(CMA\) – Appel à manifestation d’intérêt – 2021-2025 | ANR](#)
- Cahier de charges de l’AMI-CMA – Saison 2 : [france2030-ami-cma-texte-appel-31052023.pdf](#)
- Communiqué de presse présentant les 40 derniers lauréats de la saison 2 : [France 2030, Compétences et Métiers d’Avenir : clôture de la Saison 2 et annonce de 40 nouveaux lauréats | ANR](#)
- Présentations synthétiques et coordonnées des 194 projets « Dispositifs de formation » lauréats CMA (Saisons 1&2) : [france2030-ami-cma-1-2-Recueil Dispositifs.pdf](#)